

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

RAPPORT 2012
VILLE DE GRENOBLE
CCAPH du 2 octobre 2012

THEMATIQUES

1	Données générales	3
2	Voirie et espaces publics	5
3	Services de transports collectifs et intermodalité	7
4	Cadre bâti – Établissement recevant du public	7
5	Cadre bâti – Logements.....	9
6	Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)	10
7	Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	11
8	Conclusion	12
9	Fiche de synthèse 2012	13
10	Discussions de la CCAPH du 2 octobre 2012	16

1 Données générales

1.1 Informations administratives de la commune

Ville de Grenoble, 11 boulevard Jean Pain, 38000 Grenoble

156 793 habitants (INSEE 2008)

1 900 ha

environ 8 000 habitants/km²

Contacts :

- Service Déplacements Accessibilité : Hervé BUISSIER

Le Forum, 3 rue Malakoff, BP 1066 38021 Grenoble.

1.2 Informations administratives de la CCAPH

La CCAPH a été créée par délibération du conseil municipal le 27 novembre 2006. Elle est présidée par le Maire ou par l'élu délégué à l'Accessibilité. La liste des membres a été renouvelée par arrêté municipal du 30 Octobre 2008.

Les membres de la CCAPH :

- les **élus** représentant la commune adjoints ou délégués à : l'accessibilité, l'urbanisme, les déplacements, le logement, la santé, l'action sociale et familiale, l'insertion professionnelle, l'éducation, les sports, le commerce et l'artisanat, la lutte contre les discriminations, l'animation et les droits de voirie.

- les **associations représentant les personnes handicapées** :

ADIMCP, Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés de l'Isère

AFIPAEIM, Association Familiale de l'Isère pour les Enfants et Adultes Handicapés Intellectuels

AFM, Association Française contre les Myopathies

AMVH, Association pour Mieux Vivre le Handicap

APAJH, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

APF, Association des Paralysés de France

ARDDS 38, Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds

ARIST, Association de Recherche et d'Insertion Sociale des Trisomiques

Association Parents Ensemble

ASG 38, Association des Sourds de Grenoble

AVH, Association Valentin Haüy

CDTEHD, Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits

COS, Commission des Personnes Handicapées, Ville de Grenoble

Figures Libres

Grenoble Handisport

LSSG, Loisirs et Sports des Sourds de Grenoble

OHE PROMETHEE

SEP Rhône Alpes, Association des Sclérosés en Plaques

Terre de Sienna

UDEV, Union Dauphiné Savoie des Déficients Visuels

UNAFAM, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

- les **associations d'usagers** des espaces publics et bâtiments communaux :

ADTC, Association pour le Développement des Transports en Commun

CLARG, Comité de Liaison des Associations de Retraités de Grenoble

CLUQ, Comité de Liaison des Unions de Quartier
CSF, Confédération Syndicale des Familles
FCPE, Fédération des Conseils des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques
Plateau Mistral – Eaux Claires
PEEP, Parents d'Elèves de l'Enseignements Public

- au titre des **organisations syndicales** :

CFDT, Confédération Française Démocratique du Travail, section syndicale Ville de Grenoble

Modalités de fonctionnement de la CCAPH

1 à 2 réunions par an, en séance publique depuis 2011

Rapports annuels réalisés : 2006/2007, 2008, 2009 et 2011

Sujets abordés :

- bilan budgétaire des actions de la Ville en matière d'accessibilité
- schéma directeur d'accessibilité (PAVE dans la réglementation), avec un groupe de travail constitué en 2008 sur la légende de ce document
- les 30 référents accessibilité de la Ville de Grenoble
- le logement adapté

et selon les années : l'accès à la culture, à la vie sociale, au sport, la scolarisation des enfants handicapés, le tourisme adapté, le printemps du livre accessible, le Mois de l'accessibilité, l'accès à l'emploi communal, Inovaccess.

Ordre du jour de la CCAPH du 2 octobre 2012

- Logement et handicap: comment mettre en adéquation la demande et l'offre de logements adaptés et accessibles ?«
- Evolution du Schéma Directeur d'Accessibilité et bilan des opérations 2011
- Présentation du dispositif d'aides de Grenoble Alpes Métropole en faveur des modes doux, et des aménagements (accessibilité, zones 30...)
- Bilan de l'emploi municipal
- Bilan d'étape du projet Inovaccess
- Présentation des actions du CCAS de la Ville de Grenoble

La commission s'est déroulée dans la salle du Conseil Municipal munie d'une boucle magnétique pour les personnes déficientes auditives et la présence de 2 interprètes en langue des signes française. Plus de 40 personnes ont participé à cette rencontre ouverte au grand public.

1.3 Budget des actions d'accessibilité de la Ville de Grenoble sur l'existant

Il s'agit des budgets relatifs à l'effort de mise en accessibilité sur l'existant, objectif 2015.

Les projets neufs prennent en compte l'accessibilité mais ne sont pas comptabilisés dans les données sur l'existant.

Budget primitif accessibilité 2006/2012, Investissement en €:

	dépenses nettes	dépenses brutes
2006 :	864 000	1 124 800
2007 :	1 123 000	1 257 000
2008 :	1 163 800	1 585 300
2009 :	1 169 715	1 623 715
2010 :	1 128 070	1 369 060
2011 :	1 305 880	2 214 880
2012 :	1 162 950	1 537 000

Dans un contexte économique contraint, des budgets constants

Un effort important de la Ville de Grenoble depuis 1995, qui s'est renforcé depuis 2005, date d'entrée en vigueur de la loi en faveur de l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La Ville de Grenoble a été primée pour son investissement en matière d'accessibilité :

- Prix européen, Access city award 2012, pour l'accessibilité des services publics
- Trophées de l'Accessibilité 2010 (catégorie collectivités locales) et 2011 (catégorie emploi)
-

Dans un contexte d'incertitude sur l'évolution de la réglementation, la Ville réaffirme son engagement : délibération du 25 juin 2012 relative à la conception universelle :

- Amélioration de l'accueil à tous dans les ERP Ville
- Etude d'un programme pluriannuel d'accessibilité des ERP Ville sur la base de diagnostics actualisés
- Intégration du dispositif Inovaccess à la Ville et organisation d'un colloque en 2013
- Renouvellement de la convention avec le FIPHFP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

2 Voirie et espaces publics

2.1 État d'avancement – Document d'accessibilité

Le schéma directeur d'accessibilité a été élaboré en interne en 2004, suite à une délibération du Conseil Municipal du 26 février 2003. La légende a été revue en 2008, dans le cadre d'un groupe de travail avec les associations de personnes handicapées. La légende simplifiée reprend les différents niveaux d'accessibilité utilisés désormais dans d'autres collectivités sur le plan national.

210 km de voirie sont recensés à Grenoble :

Accessibilité trottoirs :	2004	2006	2009	2011
Accessible :	37%	48%	64%	68%
2216 tronçons en 2011				
Accessible :	456	690	1343	1499
Praticable *:	294	309		
Partiellement accessible:	364	405	377	379
Inaccessible :		658	355	338
Accessibilité carrefours :				
Accessible :	34%	48%	54%	58%
1242 carrefours en 2011				
Accessible :	247	404	560	714
Praticable :	107	98		
Partiellement accessible :	62	60	111	168
Inaccessible :	476		366	360
NB* : le niveau "praticable" a été supprimé en 2008				
source: données du service Déplacements Accessibilité de la Ville de Grenoble				
Le niveau d'accessibilité moyen de la Ville est de plus de 60% en 2011, et de plus de 80% en ce qui concerne le centre-ville.				

2.2 Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Une programmation pluriannuelle des travaux d'accessibilité est réalisée à partir du schéma directeur d'accessibilité, 3^{ème} plan en cours : 2011/13

Priorités 2012 :

secteur 1 : cité Jean Macé, rue René Thomas et périmètre Inovaccess

accessibilité du centre-ville

secteur 3, Eaux Claires

secteur 4 et 5 : Clémenceau/Jouhaux

accessibilité intérieure des zones 30 : Eaux Claires

Budget 2011/2012 (en €) :

	2011	2012
aménagements de trottoirs :	250 000	250 000
proximité et accessibilité :	328 880	245 100
aménagement des zones 30 :	250 000	250 000

Le schéma directeur d'accessibilité a été annexé au PDU de l'agglomération grenobloise, annexe 2, accessibilité.

Le schéma directeur d'accessibilité est consultable en ligne sur le site web de la Ville depuis 2004 : www.grenoble.fr, ainsi que l'ensemble des documents relatifs aux actions en matière d'accessibilité de la Ville (aide aux commerces accessibles, tourisme adapté, Mois de l'accessibilité, fiches techniques...)

Les travaux d'accessibilité sur l'espace public font l'objet d'aides dans le cadre du Contrat de

déplacements de Grenoble Alpes Métropole. Depuis 2011, les critères d'aide du Contrat de déplacements sont plus restrictifs : aide de 30% (au lieu de 50%), pour les projets dont le montant dépasse 50 000 € HT, et situés dans des "pôles de proximité" (secteurs à enjeux en terme de fréquentation et d'incitation aux modes de déplacements doux)

Les travaux de proximité (demandes des habitants) qui concernent l'accessibilité sont comptabilisés depuis 2011, ces travaux concernent de plus en plus l'accessibilité.

Bilan du stationnement adapté : (sur un total de 38 250 places)

2004 : 484 places adaptées

2008 : 562 places adaptées

2011 : 875 places adaptées, soit **2,25%** (la norme est de 2%)

Bilan des feux sonores : (sur un total de 1 700 traversées piétonnes réglées par des feux) :

2006 : 177 traversées équipées (246 dispositifs sonores)

2012 : 190 traversées équipées (271 dispositifs sonores), soit **11% des traversées piétonnes**

3 Services de transports collectifs et intermodalité

3.1 État d'avancement – Documents d'accessibilité

Compétence de Grenoble Alpes Métropole et du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC)

Bilan 2011 :

86% des arrêts de bus accessibles, environ 950 arrêts

21 lignes de bus déclarées accessibles sur 22

100% des lignes et stations de tramway accessibles

Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : 42 892 en 2011

source : données SMTC

4 Cadre bâti – Établissement recevant du public

4.1 État d'avancement – Documents d'accessibilité

Etat d'avancement des diagnostics accessibilité des Établissements Recevant du Public de la commune :

ERP de la 1^{ère} et 2^{ème} catégories : 23

Nombre d'ERP diagnostiqués : 17

Nombre de diagnostics à engager : 5

ERP de 3^{ème} et 4^{èmes} catégories : 126

Nombre d'ERP diagnostiqués : 101

Nombre de diagnostics à engager : 25

Ces diagnostics sont réalisés par des bureaux d'études.

Équipements publics communaux :

Sur 471 équipements (bâtiments, locaux...) dont 394 bâtiments :

2004, 139 accessibles : 35%

2006, 144 accessibles : 37%

2009, 162 accessibles : 41 %

2011, 165 accessibles : 42 %

4.2 Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Priorités 2012 :

Poursuivre les diagnostics accessibilité des bâtiments pour déterminer le coût moyen de mise aux normes des équipements, et déterminer les moyens à engager

49 diagnostics réalisés en 2011

89 diagnostics réalisés en 2012

Suite des diagnostics en 2011 (estimation en cours)

Budget 2011/2012 (en €) :

2011

2012

accessibilité bâtiments :

477 000

417 850

Programme des travaux d'accessibilité 2012 :

diagnostics accessibilité ERP :

52 000

travaux hôtel de Ville (WC adaptés, locaux syndicaux) :

55 000

mise aux normes ascenseurs hôtel de Ville :

107 500

maison de l'international (équipements "autres handicaps") :

25 000

abords copropriété l'Arche :

25 000

travaux dans les écoles (restaurant scolaire Marceau, WC adaptés maternelles

Diderot, Chorier et Jaurès :

116 000

appartement Gagnon (mise aux normes escalier) :

11750

le Patio, accueil et deux WC adaptés :

25 600

A noter :

Inauguration le 13/10/2012 de l'Orangerie du Muséum d'histoire naturelle, mise en accessibilité

Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) : 324 k€ en recettes, en 2012, en faveur de l'adaptation des postes, la formation du personnel, les équipements...

5 Cadre bâti – Logements

La Direction du Logement travaille sur 3 champs en lien avec les bailleurs sociaux, le Conseil Général de l'Isère, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et les associations :

- la demande de logements adaptés et accessibles
- l'offre
- le rapprochement de l'offre et de la demande

La demande de logements adaptés et accessibles

Les bailleurs recensent les demandes pour motif « perte d'autonomie ». En lien avec les différents partenaires, la Ville établit un fichier de recueil des demandes. Une fiche handicap est dorénavant à renseigner dans tout nouveau dossier de demande de logement social.

Un nouveau lieu d'accueil unique et accessible de la demande a ouvert au public en juin 2011, 6 boulevard Roger Salengro. Un chargé d'accueil a suivi une sensibilisation aux problématiques liées au handicap, afin de recevoir les demandeurs dans les meilleures conditions.

L'offre de logements adaptés

La Ville participe au repérage des logements adaptés/accessibles. Des « Fiches d'ambiance » qualifient l'adaptation / l'accessibilité du logement. Un cahier des charges de l'habitat adapté a été réalisé.

Des opérations innovantes et diversifiées ont été réalisées dans le bâti neuf et l'ancien mais entraînent des surcoûts à financer.

Bilan 2008-2011 des livraisons

L'activité de la bourse aux logements adaptés et accessibles : le délai moyen d'attribution est de 9 mois suivant le signalement à la bourse.

Le bilan 2011 de la bourse aux logements adaptés et accessibles fait état de 199 dossiers de personnes handicapées. 108 attributions de logements adaptés ont eu lieu. Sur ces 108 attributions de logements adaptés, 25 logements étaient des réservations Ville, dont 12 dans le neuf.

Sur 2008-2011, **149 logements adaptés**, soit plus de **10%** du parc social neuf sur Grenoble ont été livrés notamment grâce à l'impulsion de la Ville. Plus de 50% des réservations Ville (logements du contingent municipal) sur des opérations ont concerné des logements adaptés. 28% des petits logements livrés (T1 et T2) sont des logements adaptés, ce pourcentage est en adéquation avec la demande de ce type de logements. Les principaux bailleurs sociaux ont réalisé près de 150 logements adaptés dans leurs opérations neuves, soit plus de 10% des livraisons.

Handicap psychique

Le handicap psychique est pris en compte par les services du logement qui travaillent en lien avec le Conseil Local de Santé Mentale. Les différents types de logements ou d'hébergement adaptés sont recensés.

6 Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

6.1 Les Référents Handicap et Accessibilité de la Ville de Grenoble

La Ville de Grenoble compte **30 référents Handicap/Accessibilité** dans différents services :

service déplacements, urbanisme, droits de voirie, bâtiments, espaces publics, 6 antennes mairie, santé, logement, sports, culture, ressources humaines, jeunesse et vie associative, santé scolaire et vie scolaire, SEM

Les référents :

- relaient l'information et les demandes des habitants auprès des services
- sont formés à l'accessibilité
- contribuent au « mieux vivre ensemble »

Les référents des antennes mairie assurent en plus :

- le porte-à-porte en faveur des commerces accessibles
- une mission de veille et d'alerte sur les travaux irréguliers, notamment les commerces

6.2 Bilan d'étape Inovaccess

L'objectif du projet est d'offrir à toute personne, quel que soit son handicap ou sa déficience, une accessibilité globale et continue, de la cité à l'entreprise et expérimenter le concept de la chaîne de déplacements.

Depuis son lancement le projet INOVACCESS a permis de déployer **430 000 € d'aides directes** aux entreprises, pour des montants se répartissant comme suit :

94 000 € consacrés à la réalisation de diagnostics d'accessibilité de locaux de travail (employeurs publics et privés + commerces) : 53 des 74 employeurs concernés ont pu bénéficier d'un diagnostic de leurs locaux et de leur site Soit 70 % des employeurs / 90 % des effectifs salariés du périmètre

198 000 € consacrés à la réalisation d'avant-projets (modélisation des travaux en plans et en budget par des équipes d'architectes) : 15 employeurs ont réalisé un avant-projet pour définir un programme détaillé des travaux à mener

138 000 € consacrés à un conseil personnalisé des employeurs dans les différentes phases de la démarche, dont 40 000 € destinés à l'optimisation de projets de construction ou d'extension de locaux en cours de réalisation.

De son côté, la Ville de Grenoble a investi 188 000 € sur l'espace public, depuis 2010, pour des travaux d'accessibilité, dans le périmètre du projet.

Perspectives :

Prolongement des aides jusqu'au mois de juin 2013

265 000 € pour poursuivre les études de diagnostic et d'avant-projets auprès des employeurs

1 200 000 € pour participer au financement des travaux qu'engageront les employeurs avant juin 2013

6.3 L'emploi des personnes handicapées à la Ville de Grenoble

La Ville a signé une convention triennale 2008 – 2011 avec le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)** pour une dotation financière de 1 360 000 € dont 300 000 euros pour améliorer l'accessibilité de l'Hôtel de Ville. Cette convention a été prolongée jusqu'à fin 2012 et sera renouvelée pour la période 2013 - 2015.

Le protocole d'accord pour le recrutement et l'emploi des personnes handicapées signé par la Ville avec les partenaires sociaux de la collectivité a permis de travailler sur 7 axes :

1. Recrutement

Le taux d'emploi de personnes handicapées à la ville est de **6,67 % en 2011**. 21 agents en situation de handicap ont été recrutés en 2011.

2. Maintien dans l'emploi

La Commission de Reclassement et d'Orientation Professionnelle analyse les situations et met en œuvre le plan d'accompagnement. 45 situations individuelles ont été accompagnées en 2011.

Dans certains cas des Auxiliaires de Vie Professionnelle sont recrutées pour assurer la compensation du handicap par un travail en binôme quand aucun aménagement technique ou organisationnel n'est possible.

3. Conditions de travail

Des aménagements techniques, organisationnels et humains des postes de travail sont réalisés en lien avec le médecin de prévention. 40 situations de travail sont analysées par an

4. Sensibilisation et information

Des actions de communication ont été organisées : un stand sur le handicap et une pièce théâtre lors du forum des métiers destiné à l'ensemble des agents de la Ville, une action d'information au self du personnel, une journée de pré-recrutement de personnes en situation de handicap avec les partenaires emploi (Cap Emploi, Pôle emploi, AFIJ). La sensibilisation au handicap a été intégrée dans un module sur la gestion des ressources humaines pour la formation des encadrants. Des formations à la carte sont dispensées pour les équipes dont un agent est en situation de handicap.

5. L'évolution professionnelle

Le suivi des souhaits de mobilité ou d'évolution professionnelle est réalisé auprès des agents lors des analyses de situation de travail.

L'analyse des demandes de formation est évaluée par la Commission Evolution Professionnelle. Des formations pour la compensation du handicap ou pour des reconversions peuvent également être financées.

6. La sous-traitance avec les milieux protégés

2 marchés publics sont signés avec des Entreprises Adaptées en 2009 et 2010 (fournitures de bureaux et les produits d'entretien).

7. Amélioration des conditions de vie sociale

Initiatives prises : participation à l'aménagement de véhicules personnels, fauteuils, prothèses auditives, etc...., ajout de 2 jours de congés exceptionnels, majoration de 90 €/an des chèques vacances (convention avec le Comité Social).

Projets

Renouvellement du protocole d'accord intersyndical avec les priorités suivantes :

- Développement de l'accompagnement pluridisciplinaire des agents en situation de handicap
- Renforcement du dispositif de maintien dans l'emploi
- Recrutement de travailleurs handicapés

7 Gouvernance, coordination et conseil/expertise

La Ville de Grenoble a une longue tradition de travail en concertation avec les associations de personnes handicapées, les usagers et les unions de quartiers.

Dans le cadre du suivi de la Charte "Pour une ville citoyenne accessible à tous", signée en 2004, la Ville s'était engagée à réunir les associations représentant les personnes handicapées deux fois par an, pour les consulter sur :

- le schéma directeur d'accessibilité (voirie, espaces publics, bâtiments),
- la mise en œuvre de la Charte.

La CCAPH a pris le relais de ces réunions annuelles en 2007 et a renforcé le partenariat avec les associations.

La Ville de Grenoble a développé un service expert en matière d'accessibilité, le service Déplacements Accessibilité, créé en 2000, avec pour missions :

- le conseil en accessibilité sur les projets
- la réalisation de fiches techniques relatives aux différents types de handicaps, consultables sur le site de la Ville : www.grenoble.fr
- la participation à la formation du personnel à l'accessibilité
- l'organisation du concours des commerces accessibles (6^{ème} édition en 2012) en lien avec le service Economie. Un label, associé au concours, récompense les réalisations exemplaires. Des aides aux travaux d'accessibilité sont accordées dans le cadre du dispositif FAARE (Fonds d'actions pour l'accessibilité, la rénovation et l'embellissement)

8 Conclusion

La Ville de Grenoble a été primée à plusieurs reprises :

prix européen, **Access city award 2012**, pour l'accessibilité des services publics

trophées de l'Accessibilité 2010 (catégorie collectivités locales) et 2011 (catégorie emploi)

2^{ème} au baromètre APF/L'express

L'année 2012 a été marquée par :

1- le vote de la délibération du 25 juin 2012, relative à la conception universelle, c'est-à-dire le principe de la réalisation d'équipements ou d'aménagements qui puissent être utilisés par tous, sans nécessiter d'adaptation ultérieure. Les objectifs de la délibération sont les suivants :

- le maintien des budgets "accessibilité" dans un contexte contraint et dans un contexte d'incertitude sur l'évolution de la réglementation
- l'amélioration de l'accueil à tous dans les équipements Ville
- l'étude d'un programme pluriannuel d'accessibilité des ERP Ville
- l'intégration du dispositif Inovaccess à la Ville et l'organisation d'un colloque en 2013
- le renouvellement de la convention avec le FIPHFP

2- depuis 2011, des critères d'aide de Grenoble Alpes Métropole aux travaux (accessibilité, zones 30) plus restrictifs (aide de 30% au lieu de 50% notamment)

3- la 6^{ème} édition du concours des commerces accessibles

4- la 4^{ème} édition du Mois de l'accessibilité, ouverte au grand public et à l'intercommunalité, qui a connu un large succès

9 Fiche de synthèse 2011

9.1 Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du Schéma directeur d'accessibilité (PAVE) : 2005
2. Nombre total de places de stationnement réservées, prévues pour l'ensemble de la voirie publique et voirie privée ouverte à la circulation¹ : 875 en 2011
3. Nombre et/ou pourcentage de places réservées réalisées en 2011 : 2,25 %
4. Nombre de kilomètres de voirie (total ou diagnostiqués) : 210 km
5. Nombre de kilomètres de voirie et/ou pourcentage rendus accessibles en 2011 : 68%
6. Nombre de feux (carrefour) : 1 700 traversée piétonnes équipées
7. Nombre de feux sonores en 2011 : 11%
8. Nombre de carrefours (abaissé de trottoir et passage piéton) (total ou diagnostiqués) : 1242
9. Nombre (abaissé de trottoir et passage piéton) et/ou pourcentage de traversées rendues accessibles en 2011 : 58%

9.2 Services de transports collectifs et intermodalité

11. Date d'élaboration du SDA : 22 juin 2009
12. Nombre de lignes pour un service de transport donné : 4 lignes de tram accessibles, 21 lignes de bus sur 22 accessibles
13. Nombre de points d'arrêts par service de transport : réseau tram : 63 stations (100% accessibles), réseau bus : 950 arrêts (86% accessibles)
14. Nombre de points d'arrêts et/ou pourcentage rendus accessibles en 2010 : 25 quais de bus aménagés dont 11 situés sur la commune de Grenoble
15. Nombre de matériel roulant par service de transport : tram : 103 rames accessibles (100% du parc), bus : 297 véhicules accessibles (100% du parc)
16. Nombre de matériel roulant par service de transport et/ou pourcentage rendus accessibles : acquisition de 6 autobus articulés accessibles en 2010
17. Présence de pôle(s) d'échange, si oui, nom et date de la mise en accessibilité : projet de Pôle d'échange multimodal en 2017
18. Site internet, si oui date de la mise en accessibilité : www.reseau-tag.com labellisé Accessiweb or en mars 2007, ce site est actuellement en cours de certification pour obtenir une certification de niveau 2 basée sur le référentiel RGAA et le label e-accessibility.
19. Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte : en 2011, 5 remarques d'usagers déposées sur le formulaire de déclaration des problèmes d'accessibilité
20. Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : 42 892 voyages en 2011

source : SMTC

9.3 Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement :

- 22. Nombre d'ERP publics communaux : **394**
- 23. Nombre d'ERP privés : NC
- 24. Nombre et/ou pourcentage de diagnostics réalisés sur des ERP publics communaux : **59% (ERP de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégories)**
- 25. Nombre et/ou pourcentage d'ERP publics mis en accessibilité en 2010 : **42%**
- 26. Nombre de logements publics : **17 592 au 1^{er} Janvier 2011, soit 20,6% des logements**
- 27. Nombre et/ou pourcentage de logements publics mis en accessibilité en 2009 : NC
- 28. Nombre de logements privés : **environ 68 000 au 1^{er} janvier 2012**
- 29. Nombre et/ou pourcentage de logements privés mis en accessibilité en 2009 : NC

9.4 Thématiques et actions spécifiques portés par la CCAPH :

- 30. Indicateurs de la collectivité : **6,7 % de salariés Ville de Grenoble inaptes ou handicapés (en 2011)**

9.5 Gouvernance et pilotage :

- 32. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux quartiers : **programmation commune des travaux de proximité (demande des habitants) et d'accessibilité dans le cadre du dispositif de GUP (gestion urbaine de proximité)**
- 33. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux zones ou secteurs accessibles : **idem**
- 34. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux itinéraires à enjeux : **11 secteurs prioritaires, "les grands axes", ont été définis et mis en accessibilité de 2003 à 2008 (coût : 650 k€)**
- 35. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux pôles générateurs de déplacements : **idem**
- 36. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux différents types de handicap : **le référentiel des espaces publics de la Ville de Grenoble intègre ces données depuis 2006 pour tous les projets (évolution en cours)**

Un cahier de recommandations pour l'accessibilité des bâtiments a été réalisé en lien avec le service Architecture, maintenance, et travaux (AMT) de la Ville

La Commission grenobloise d'accessibilité, créée en 2007, a pour rôle de contrôler le respect des règles d'accessibilité dans les projets et les dossiers d'urbanisme (avec un représentant pour chaque type de handicap). Un groupe de visite est chargé de vérifier le respect des règles d'accessibilité dans les constructions.

9.6 Budget annuel

Budget primitif 2011/2012 (en €) portant sur l'existant, les opérations neuves intègrent dès l'origine l'accessibilité

FONCTIONNEMENT (dépenses nettes) :	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Accessibilité des commerces :	40 000	40 000

Mois de l'accessibilité + aide aux associations	32 000	32 000
TOTAL DEPENSES NETTES :	72 000	72 000
FONCTIONNEMENT (recettes) :		
Participation FIPHFP :	135 500	81 300
Participation Métro/SMTTC/CG38 (Mois de l'accessibilité)	8000	7000
TOTAL RECETTES :	143 500	88 300
INVESTISSEMENT (dépenses nettes) :	<u>2011</u>	<u>2012</u>
aménagements de trottoirs :	250 000	250 000
proximité et accessibilité :	328 880	245 100
aménagement des zones 30 :	250 000	250 000
travaux sur bâtiments :	477 000	417 850
TOTAL DEPENSES NETTES :	1 305 880	1 162 950
INVESTISSEMENT (recettes) :	<u>2011</u>	<u>2012</u>
recettes Métro (accessibilité) :	35 550	0
recettes Métro (zones 30) :	179 000	50 000
Participation FIPHFP :	270 000	324 100
Aide exceptionnelle FIPHFP (INOVACCESS), ascenseurs Hôtel de Ville	300 000	0
TOTAL RECETTES :	784 550	374 100

10 Les discussions de la CCAPH du 2 octobre 2012

M. Stéphane GEMMANI, élu à l'Accessibilité, Prévention et Préconisation Sociale remercie les associations présentes toute l'année sur le terrain et félicite leur engagement croissant aux côtés de la Ville de Grenoble dans l'organisation du Mois de l'Accessibilité et du Mieux Vivre Ensemble. Il remercie l'ensemble des services de la Ville qui contribuent au développement d'actions en faveur de la prise en compte des handicaps.

LOGEMENT ADAPTE

Plusieurs questions sont posées sur les délais d'attribution des logements adaptés, le type d'adaptation (handicap visuel et handicap intellectuel notamment), et le recensement de l'offre de logement adapté livré par l'AVH, et l'AFIPAEIM

Mme Monique VUAILLAT, adjointe au Maire en charge du Logement et de l'Habitat, apporte les réponses suivantes :

- le délai moyen d'attribution d'un logement social est de 25 mois, ce délai est de 9 mois pour un logement social adapté; 108 logements adaptés ont été attribués en 2011

- l'adaptation porte, en règle générale, sur le handicap physique, la prise en compte des autres handicaps est plus complexe, d'une part, du fait de l'évolution des règles de construction, et, d'autre part, les aménagements "sur mesure" sont le plus souvent liés à la pathologie.

M. Stéphane GEMMANI souligne la difficulté supplémentaire d'adaptation du logement dans le parc ancien.

EVOLUTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE

Programme espace public :

L'ADTC rappelle une demande déjà exprimée pour la mise en accessibilité des carrefours Mallifaud/Monge et Mallifaud/déportés du 11 novembre 1943, à intégrer à la programmation pluriannuelle des travaux d'accessibilité.

Le programme des travaux 2013 sera arbitré après le recueil de toutes les demande d'ici la fin de l'année.

Question du CDTHED sur les itinéraires déclarés accessibles sur plan mais impraticables sur le terrain : il s'agit des limites de la représentation graphique du niveau d'accessibilité moyen d'un trottoir sur plan, avec la synthèse des côtés pair et impair de la rue. Dans le cadre du projet Inovaccess, un diagnostic plus précis des cheminements a été réalisé, prenant en compte tous les handicaps. Le diagnostic réalisé est assez proche de celui réalisé en interne par la Ville de Grenoble.

Programme bâti :

L'APF s'inquiète du regroupement des enfants handicapés dans un groupe scolaire à l'échelle d'un quartier. Il s'agit d'une réponse provisoire, un travail spécifique sera mené avec le service Vie scolaire et la direction Bâtiment. L'objectif du précédent mandat (un groupe scolaire accessible par secteur) est atteint, il convient d'avancer par étape. M. Stéphane GEMMANI rappelle que l'objectif de tous les équipements accessibles en 2015 ne sera pas tenu, le niveau d'accessibilité est de 15% des ERP accessibles, sur le plan national, en 2012. Ce taux est de 42% à Grenoble.

BILAN DE L'EMPLOI MUNICIPAL

La question est posée de la faible représentation des agents en situation de handicap parmi les cadres A. Il s'agit là d'une conséquence des difficultés d'accès des personnes handicapées à la scolarisation, aux études supérieures et à la formation.

M. Stéphane GEMMANI souligne que c'est un des objectifs du projet Inovaccess que d'ouvrir l'entreprise aux personnes handicapées : "la personne handicapée apporte une richesse à l'entreprise".

BILAN D'ETAPE INOVACCESS

L'AMVH demande si l'équipe Inovaccess n'est pas déçue par les résultats (la cible est atteinte, mais les réalisations ne vont pas au rythme souhaité). M. Xavier BERTHET (HANDIGO) se dit satisfait au regard de la complexité du projet à mener, et notamment au regard de l'absence d'obligation réglementaire de mise en accessibilité des locaux accueillant des travailleurs. Les

résultats seront plus probants sur le long terme, du fait du contexte économique difficile sur la période contrainte du projet 2010/2012.

DIVERS

L'ADTC soulève la question, déjà évoquée avec le SMTC, de l'inaccessibilité de la traversée piétonne, entre la station de tramway Grand Place, en direction du Gigastore. Le SMTC ne souhaite pas aménager de bateau sur le quai bus pour des raisons de sécurité. L'ADTC n'est pas satisfaite de la réponse apportée par le SMTC.

Dispositifs anti-scooter : le CDTHED rappelle qu'il n'est pas favorable à ce type d'aménagement qui entrave la circulation des personnes en fauteuil roulant ou des familles avec une poussette, et signale que certains dispositifs installés ne sont pas conformes au gabarit qui a été défini avec les associations de personnes handicapées. La Ville rappelle qu'il s'agit d'un compromis, à défaut d'une meilleure solution. Certains dispositifs ont un gabarit plus contraint, c'est, dans ce cas, une réponse à une demande expresse des habitants et notamment d'habitants en situation de handicap du quartier, qui sont associés à la mise en place des dispositifs.